

y a discuté la réforme du Sénat. Une des raisons données en faveur de l'abolition de notre Chambre haute, c'est que ce pays avait, en 1891, fait une enquête sur le scandale de la Baie des Chaleurs. Avez-vous jamais entendu, M. l'Orateur, raison semblable donnée en faveur de l'abolition du Sénat ? Voyez donc, il faut réformer le Sénat parce que celui-ci a écrasé le nid des concussionnaires qui plongeaient leurs bras jusqu'au coude dans le trésor de Québec. S'il est une raison qui convaincra les électeurs de ce pays de l'utilité du Sénat, c'est certainement parce qu'en 1891, ce corps a débarrassé la province de Québec de cette bande de voleurs qui la pillaient. Voilà une des principales, ou dans tous les cas, une des bonnes raisons pour lesquelles on devrait maintenir le Sénat tel qu'il est constitué aujourd'hui.

On prétend aussi que le Sénat a commis un crime en rejetant le bill relatif au chemin de fer du Yukon. Eh bien ! M. l'Orateur, on a sans cesse répété en cette Chambre, pendant la discussion de ce bill, que plusieurs de nos honorables amis de la droite voteraient en faveur de ce projet de loi simplement parce que le Sénat allait sûrement le rejeter. Et ils ont été bien aises que le Sénat ait délivré leur parti de cette législation qu'ils n'approuvaient pas. Cet acte du Sénat a été un crime, dit l'honorable monsieur. S'il en est ainsi, alors, les différents membres de la droite qui ont voté contre cette mesure ont aussi commis le crime dont mon très honorable ami, le chef de la Chambre, accuse le Sénat.

Puis une autre raison que l'on donne, c'est que le Sénat a rejeté le bill relatif au chemin de fer du comté de Drummond. On ne sait pas si l'on doit ou admirer ou condamner l'audace qui peut porter à insister sur des raisons de ce genre pour l'abolition du Sénat. Mais le Sénat a rendu un grand service à la Confédération en rejetant cette législation. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres pour faire voir quel service le Sénat a rendu non seulement au Canada, mais au gouvernement lui-même, par son acte. Quelle était la proposition du gouvernement en 1897 ? Elle comportait que nous devions payer \$64,000 par année pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, au chemin de fer du comté de Drummond, ce qui, à 2½ pour 100, s'éleverait à \$2,094,000, représentant le prix de ce chemin. Cependant, en 1894, on avait offert le chemin à M. Farwell pour \$500,000, et M. Schreiber a estimé le chemin, s'il était construit d'après les principes du génie, à \$1,535,000.

En rejetant le bill du gouvernement en 1897, le Sénat a provoqué l'adoption d'un arrangement en 1898, lequel permettait au gouvernement d'acheter le chemin moyennant \$1,600,000, et obligeait la compagnie à y dépenser \$100,000.

Partant, d'après le propre témoignage du gouvernement, d'après ses propres livres et ses propres paroles, nous avons prouvé in-

contestablement qu'en cette affaire, au moins, le Sénat a épargné \$600,000. Est-ce qu'il pourrait exister un meilleur argument pour prouver la nécessité qu'il y a de conserver la constitution du Sénat telle qu'elle est aujourd'hui ?

J'ai parlé, il y a quelques instants, du désir exprimé par la population de la province de Québec de voir cette institution rester telle qu'elle est, et j'emprunte ma preuve à une autre source. Peu de jours avant la prorogation de la législature de Québec, mon honorable ami, M. Leblanc, s'est levé et a demandé à M. Marchand s'il allait présenter une résolution approuvant la ligne de conduite du chef du cabinet fédéral sur la question de la réforme du Sénat. M. Marchand a objecté à ce que l'interpellation fût faite sans avis, sachant parfaitement bien qu'il ne pouvait pas être donné d'avis, car la Chambre devait être prorogée le lendemain ou le surlendemain. M. Marchand n'était évidemment pas sûr des raisons sur lesquelles il se basait, il n'était pas sûr d'avoir l'appui de la province de Québec, s'il déclarait en pleine législature qu'il était en faveur de la réforme du Sénat. Mais, "Le Soleil," l'organe du ministère de Québec, rapporte que mon honorable ami, le ministre des Travaux publics, a amené à Québec mon très honorable ami, le premier ministre, immédiatement avant la fin de la session, le 10 mars, je crois. Ils se sont rendus dans la vieille cité dans le wagon de luxe contre lequel ils avaient coutume de tant crier lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Qu'ont-ils fait là-bas ? Ils ont eu avec M. Marchand une conférence qui a duré très longtemps. J'ignore, il va sans dire, ce qui s'est passé à cette conférence, mais en comparant le fait que la veille de cette entrevue M. Marchand a refusé absolument de répondre à la question, avec cet autre fait que le lendemain de la conférence il s'est levé et a répondu ainsi à une interpellation analogue qu'on lui faisait dans la Chambre—et je vais citer sa réponse telle que l'a publiée "Le Soleil"—nous pouvons tirer nos conclusions :

Le gouvernement a pris connaissance du projet annoncé par le premier ministre relativement à la réforme du Sénat, et l'approuve entièrement, et il est d'avis que les intérêts de la province de Québec seraient mieux sauvegardés dans la Confédération si la constitution était amendée—

Comment, M. l'Orateur ?—

—de façon à rendre le Sénat responsable.

Le perroquet n'a pas parfaitement compris, M. l'Orateur ; il n'a pas tout à fait saisi les véritables mots. Qu'est-ce que M. Marchand a dit ? A-t-il dit qu'il approuvait la réforme du Sénat proposée par le très honorable premier ministre ? Non, mais qu'il approuvait l'idée de rendre le Sénat responsable. Désire-t-il un Sénat électif ? Veut-il un Sénat responsable à quelqu'un des grands corps de la Confédération ? Il ne l'a pas dit et il n'a pas osé approuver le projet de mon très honorable ami. Il n'a pas osé dire qu'il était